

Le Vildéen

Magazine d'information municipale



N° 1
2015

Mot du Maire



Dans quelques semaines vous serez de nouveau appelés à vous exprimer pour les élections départementales, Comme vous le savez le canton de Plélan-le Petit disparaît et notre commune va intégrer le canton de Dinan. L'enjeu de ces élections est évidemment important et je souhaite, comme par le passé, que vous soyez nombreux à

vous rendre aux urnes. Les années qui viennent seront plus dures pour les petites communes qui voient leurs dotations baisser et leurs charges augmenter; il faudra donc être très vigilant sur les dépenses et faire preuve d'imagination pour que les citoyens puissent continuer à bénéficier d'un maximum de services.

La deuxième phase d'aménagement du bourg doit démarrer en mars pour une durée de travaux d'environ trois mois. Fin juin au plus tard, l'intégralité de notre bourg sera refait et chacun d'entre vous pourra profiter des espaces verts et des trottoirs sécurisés. Dans le même ordre d'idées nous allons étudier la sécurisation des rues de Dinan, de la Borgnette, du Boculé et du Pont des Vignes; ce sont des voies très passagères où malheureusement les usagers ne respectent pas les limitations de vitesse et mettent en danger la vie des riverains.

Au niveau de l'intercommunalité, là aussi, beaucoup de dossiers sont en instruction comme, par exemple, l'étude d'un PLUI (Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal) et des discussions sur l'intégration d'intercommunalités plus petites.

L'année 2015 sera donc très chargée avec un bon nombre de réunions et de décisions qui impacteront forcément à terme le quotidien des citoyens.

Bonne lecture.
Jean-Yves Juhel

Sommaire

>>> INFORMATIONS MUNICIPALES

Extraits des comptes rendus des conseils municipaux

- Séance du 23 octobre 2014 Page 3
- Séance du 27 novembre 2014 Page 3
- Séance du 18 décembre 2014 Page 5

>>> INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

- Du changement pour l'instruction des autorisations d'urbanisme Page 6
- Restauration des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Arguenon Page 6
- Recensement militaire Page 6
- Comité cantonal d'entraide Page 7
- Le groupe des Liseurs de Maison à Vildé-Guingalan Page 7
- Détecteur de fumée, tout le monde est concerné ! Page 7
- Apprentissage de la conduite dès 15 ans ! Page 7
- À voter ! Page 7

>>> ÉTAT CIVIL

Page 8

>>> URBANISME

- Demande de déclaration préalable Page 8
- Demande de permis de construire Page 8

>>> INFORMATIONS COMMUNALES

- Appel aux bénévoles pour le nettoyage de l'église Page 8
- Bruits de voisinage : Nuisances sonores Page 8
- La cérémonie des voeux Page 9
- La commémoration du 11 novembre avec la participation des enfants Page 9
- Le repas des aînés a été apprécié Page 9
- Urbanisme Page 10
- Réunion des jeunes Page 10
- Départ de Virginie, factrice à Vildé-Guingalan depuis 7 ans Page 10

>>> INFORMATIONS DIVERSES

- Du côté de l'Habitat : des nouveautés ! Page 11

>>> ÉCOLE

Affaires scolaires et périscolaires Page 12

>>> VIE ASSOCIATIVE

- Arts et culture Page 13
- L'amicale laïque Page 13
- Agenda des événements Page 13
- Cyclo Club Vildéen Page 13
- Le comité des fêtes Page 14
- Randonneurs Pays de Plélan Page 14
- La société de chasse Page 14
- Le club de l'amitié Page 14
- Association «Autour d'Emeric et d'Anthony» Page 14
- Rance Poker Club Page 15
- École de Foot Page 15
- A.S.C. Vildé seniors Page 15

Horaires de la Mairie

	Matin	Après-midi
Lundi	9h à 12h	14h à 17h
Mardi	fermé au public	
Mercredi	9h à 12h	14h à 17h
Jeudi	9h à 12h	fermé au public
Vendredi	9h à 12h	14h à 17h
Samedi	10h à 12h	fermé

Tél. 02 96 27 61 57 - Fax 02 96 27 07 99 - E-mail : mairievilde.guingalan@wanadoo.fr

Extraits des comptes rendus de conseils municipaux

Séance du 23 octobre 2014

Présents : Jean-Yves JUHEL, Maire, Gérard MIRIEL, Marcel PIGEON, Anne-Marie FOSSARD, Monique LEMOINE, adjoints, René ROBERT, Annie REHEL, Christian MORIN, Roselyne MORICET, Philippe URO (arrivé à 19 heures 10), Daniel JÉGO, Virginie CABUY, Myriam LE BAIL.
Absents : Nadège DAMIDE (excusée) ayant donné pouvoir à Monique LEMOINE, Jérôme JUVAUX (excusé)
Virginie CABUY a été nommée secrétaire.

>>> BATIMENTS COMMUNAUX

■ 1. Accueil périscolaire, école primaire, restaurant scolaire - installations électriques

Le conseil municipal décide d'effectuer des travaux d'installations électriques au restaurant scolaire, à l'accueil périscolaire et à l'école primaire et retient la proposition remise par l'entreprise EPR de PLÉNÉE JUGON pour un montant de 400,00 euros H.T. soit 480,00 euros T.T.C.

>>> URBANISME ET VOIRIE

■ 1. Voirie intercommunale se situant entre la rue de la Landelle et la rue des Portes

Le conseil municipal décide d'effectuer les travaux de voirie entre la rue de la Landelle et la rue des Portes, prend en charge 50% de la dépense et retient la proposition remise par la société GUILLEMOT infra service de BROONS pour un montant de 773,50 euros H.T. soit 928,20 euros T.T.C.

■ 2. Charte de désherbage pilotée par le Syndicat Mixte Arguenon-Penthièvre

Le conseil municipal accepte de mettre en place la charte de désherbage des espaces communaux, décide de travailler en partenariat avec le SMAP pour la mise en œuvre et l'évaluation de cette charte et autorise Monsieur le Maire à la signer.

>>> QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERS

■ 1. Constitution et mise à jour des commissions communales

Le conseil municipal décide de créer les deux commissions nommées ci-dessous et de mettre à jour la commission communication, animation, relation avec les aînés, fêtes et cérémonies.

■ Cohésion sociale, solidarité et citoyenneté

Virginie CABUY, Christian MORIN, Nadège DAMIDE, Monique LEMOINE, Annie REHEL, Roselyne MORICET, Philippe URO.

■ Etude foncière du centre-bourg

Jérôme JUVAUX, Marcel PIGEON, Anne-Marie FOSSARD, René ROBERT, Myriam LE BAIL.

■ Communication, animation, relation avec les aînés, fêtes et cérémonies

Monique LEMOINE, Annie REHEL, Roselyne MORICET, Nadège DAMIDE, René ROBERT, Anne-Marie FOSSARD, Christian MORIN, Virginie CABUY.

Séance du 27 novembre 2014

Présents : Jean-Yves JUHEL, Maire, Gérard MIRIEL, Marcel PIGEON, Anne-Marie FOSSARD, Monique LEMOINE, adjoints, René ROBERT, Annie REHEL, Christian MORIN, Philippe URO, Daniel JÉGO, Jérôme JUVAUX, Nadège DAMIDE, Virginie CABUY, Myriam LE BAIL.
Absents : Roselyne MORICET (excusée) ayant donné pouvoir à Annie REHEL
Monique LEMOINE a été nommée secrétaire.

>>> TRAVAUX / MOBILIER

■ 1. Maison des Associations - achat d'un réfrigérateur

Le conseil municipal décide d'acheter un réfrigérateur pour la Maison des Associations, retient la proposition remise par la société DINANDIS de DINAN pour un montant de 201,67 euros H.T. soit 242,00 euros T.T.C.

■ 2. Ecole - achat de matériels

Le conseil municipal décide d'acheter un radio CD et deux imprimantes pour l'école et retient les propositions des sociétés DINANDIS de DINAN pour un montant de 58,25 euros H.T. soit 69,90 euros T.T.C. et TOP OFFICE de LÉHON pour un montant de 174,97 euros H.T. soit 209,96 euros T.T.C.

>>> URBANISME / RESEAUX

■ 1. Syndicat Départemental d'Énergie - rénovation de l'éclairage public

Le conseil municipal approuve le projet de travaux de maintenance de l'éclairage public « rénovation EP » présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor en ce qui concerne la rénovation des foyers G099 et H0104, projet d'un montant estimatif de 1 200 euros T.T.C. dont 720,00 euros à la charge de la commune. (coût total des travaux majoré de 5 % de frais de maîtrise d'œuvre).

■ 2. Régime du permis de démolir et déclaration de clôture

Le conseil municipal décide d'instituer, à compter du 28 novembre 2014, le permis de démolir sur l'ensemble du territoire pour tous travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction, en application de l'article R 421-27 du Code de l'Urbanisme. Il est également décidé, à compter du 28 novembre 2014, de soumettre les clôtures à déclaration préalable sur l'ensemble du territoire.

■ 3. Redynamisation du centre-bourg - approbation de la convention opérationnelle d'actions foncières avec l'établissement public foncier de Bretagne

Monsieur le Maire rappelle que, lors de la séance du conseil municipal du 18 septembre 2014, il a été décidé de lancer le projet de redynamisation du centre-bourg.

Monsieur le Maire explique que le développement de l'urbanisation s'est effectué sous la forme d'opérations pavillonnaires en extension du centre-bourg laissant apparaître un tissu urbain lâche le long des axes. Aujourd'hui, la commune souhaite conforter, densifier et redynamiser le centre-bourg au sein duquel elle est déjà propriétaire de certaines parcelles.

Le conseil municipal, par quatorze voix pour et une abstention, demande l'intervention de l'Établissement Public Foncier de Bretagne pour procéder aux acquisitions des parcelles approuvées ladite convention opérationnelle, autorise Monsieur le Maire à la signer, s'engage à racheter ou à faire racheter par un tiers qu'elle aura désigné les parcelles dans un délai de cinq ans à compter de leur acquisition et autorise Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

■ 4. Prise en considération de la mise à l'étude en vue de la réalisation d'une opération d'aménagement dans le secteur du bourg - détermination du périmètre concerné au titre de l'article L 111-10 du Code de l'Urbanisme

Le conseil municipal, par quatorze voix pour et une abstention approuve la prise en considération de la mise à l'étude d'un projet en vue de la réalisation d'une opération d'aménagement dans les secteurs du centre-bourg, approuve la création d'un périmètre à l'intérieur duquel un sursis à statuer pourra être opposé aux demandes d'autorisations de construire susceptibles de compromettre la réalisation de l'opération ou de la rendre plus onéreuse, décide que la délibération fera l'objet, conformément à l'article R. 111-47 du code de l'urbanisme, d'un affichage pendant un mois en mairie, et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, décide que la délibération fera l'objet, conformément à l'article R.123-13 du code de l'urbanisme, du report au Plan Local d'Urbanisme du périmètre à l'intérieur duquel un sursis à statuer pourra être opposé aux demandes d'autorisations de construire.

>>> PERSONNEL COMMUNAL / FINANCES

■ 1. Vote des tarifs communaux 2015

Le conseil municipal décide, par quatorze voix pour et une abstention, de modifier les tarifs communaux comme suit pour l'année 2015 :

MAISON DU TEMPS LIBRE	Particuliers domiciliés dans la commune	Particuliers Associations hors commune
Grande salle (2 jours consécutifs)	150,00 euros	300,00 euros
Petite salle (2 jours consécutifs)	50,00 euros	-
Cuisine (2 jours consécutifs)		
- si louée avec la grande salle	50,00 euros	50,00 euros
- si louée avec la petite salle	80,00 euros	-
Chauffage (période hivernale)		
- grande salle	0,20 euro / kwh	0,20 euro / kwh
- petite salle	-	-
Vin d'honneur (grande salle uniquement)	100,00 euros	-
Réunions non suivies de repas		
- entreprises, organismes professionnels	200,00 euros	200,00 euros
- associations extérieures	-	60,00 euros
Location vaisselle (deux jours consécutifs)	0,40 euro par couvert	0,40 euro par couvert
Vaisselle cassée		
- assiettes, verres, louches	2,10 euros l'unité	2,10 euros l'unité
- couverts	1,50 euros l'unité	1,50 euros l'unité

Caution : 450,00 euros pour toute réservation (caution déposée annuellement par les associations).

Arrhes : 50 % du prix de la location non restitués en cas de désistement à moins d'un mois de la manifestation, sauf cas de force majeure.

Forfait de 50,00 euros facturé aux utilisateurs si la salle est rendue dans un état de propreté insuffisant.

Manifestations organisées par les associations de la commune :

- gratuité au maximum deux fois par an en dehors des week-ends prolongés
- forfait de 100,00 euros à partir de la 3^e manifestation
- chauffage payant pour toutes les manifestations organisées par les associations communales.

LOCATION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS

- gratuité pour les associations
- forfait de 50,00 euros pour les particuliers

LOCATION DE TABLES ET DE CHAISES

(aux particuliers de la commune et hors commune)

- la table 2,00 euros
- le lot de quatre chaises 1,00 euro

REPAS DE CANTINE

- repas enfant 2,50 euros / 3,64 euros *
- repas adulte 5,15 euros
- repas stagiaire 2,50 euros

* le repas sera facturé 3,64 euros au lieu de 2,50 euros pour les enfants présents à la cantine et non inscrits dans les délais

ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MATIN ET DU SOIR

- jusqu'à 30 heures dans le même mois 1,00 €/h
- à partir de la 31^{ème} heure dans le même mois 0,80 €/h
- surplus après 19 heures 3,00 €
- 50 % du prix normal pour le 3^e enfant d'une même famille

sous réserve que les trois enfants de la même famille sont présents au cours du même mois. *Toute heure commencée sera facturée.*

ACCUEIL PERISCOLAIRE « TAP » - Gratuité

GARDERIE « TAP » - Gratuité

CONCESSIONS*

cimetière	15 ans	100,00 euros
	30 ans	200,00 euros
colombarium	5 ans	80,00 euros
	10 ans	160,00 euros
	15 ans	250,00 euros
	20 ans	400,00 euros
	30 ans	750,00 euros
jardin du souvenir	10 ans	20,00 euros

* Les conditions d'attribution des concessions (cimetière, colombarium et jardin du souvenir) sont définies dans le règlement qui concerne le cimetière, le colombarium et le jardin du souvenir, voté le 26 septembre 2013 et entré en vigueur le 1^{er} octobre 2013.

PHOTOCOPIES

Format	particuliers associations hors commune		associations de la commune	
	noir/blanc	couleur	noir/blanc	couleur
A4	0,15 euro	0,50 euro	gratuit *	0,20 euro
A3	0,25 euro	1,00 euro	gratuit *	0,20 euro

* sous réserve que l'association apporte le papier nécessaire aux photocopies, nombre de photocopies limité à 500 pour toutes les associations sauf pour l'Amicale Laïque, le nombre de photocopies est limité à 1000.

TÉLÉCOPIES	1,00 euro
DROIT DE PLACE	100,00 euros au semestre 200,00 euros à l'année

■ 2. Ecole - bon d'achat 2014

Le conseil municipal décide d'attribuer un bon d'achat de 50,00 euros à chaque institutrice qui s'occupera d'effectuer les achats de Noël pour leur classe.

■ 3. Aménagement de la rue des Templiers dont la Place de la Mairie et de la rue de la Commanderie - deuxième tranche - demande de subvention

Le conseil municipal décide de demander une subvention pour les travaux d'aménagement de la rue des Templiers dont la Place de la Mairie et de la rue de la Commanderie, deuxième tranche, à Madame la Députée et à Monsieur le Sénateur au titre de l'enveloppe parlementaire et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires au dépôt et à l'instruction des demandes d'aide financière.

■ 4. Travaux de fauchage / débroussaillage

Le conseil municipal décide de passer un contrat d'une durée de trois ans pour les travaux de fauchage et de débroussaillage, retient l'offre de l'entreprise COMMEUREUC et autorise Monsieur le Maire à signer ledit contrat.

■ 5. Indemnité annuelle allouée au Comptable du Trésor

Le conseil municipal, par quatorze voix pour et une voix contre, décide de verser une indemnité annuelle de conseil s'élevant à 424.75 euros brut au Comptable du Trésor pour cette année.

Séance du 18 décembre 2014

Présents : Jean-Yves JUHEL, Maire, Gérard MIRIEL, Marcel PIGEON, Anne-Marie FOSSARD, Monique LEMOINE, adjoints, René ROBERT, Annie REHEL, Christian MORIN, Roselyne MORICET, Daniel JÉGO, Jérôme JUVAUX (arrivé à 19 heures 15), Nadège DAMIDE, Virginie CABUY.

*Absents : Myriam LE BAIL (excusée) ayant donné pouvoir à Marcel PIGEON, Philippe URO (excusé) ayant donné pouvoir à Monique LEMOINE
Gérard MIRIEL a été nommé secrétaire.*

>>> URBANISME / RESEAUX

■ 6. Syndicat Départemental d'Énergie – extension de l'éclairage public en centre-bourg

Le conseil municipal approuve le projet d'éclairage public au bourg, près du terrain multisports, présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 2 900,00 euros T.T.C.

■ 7. Syndicat Départemental d'Énergie – éclairage public – installation de prises sur les mâts

Le conseil municipal approuve le projet d'éclairage public « fourniture et pose de cinq prises de courant étanches sur candélabres, protégés par un disjoncteur de 30 mA, permettant le raccordement de guirlandes accessibles sur le réseau d'éclairage public » par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 1 000 euros T.T.C. et aux conditions définies dans la convention précitée.

■ 8. Prise en charge de branchements en eau potable

Monsieur le Maire explique qu'un état des lieux a été effectué

dernièrement avec la SAUR. Il informe l'assemblée que plusieurs propriétés, notamment des longères pouvant accueillir deux logements et des terrains constructibles situés en centre-bourg, ne sont pas raccordés au réseau d'eau potable. Monsieur le Maire souhaite anticiper ces besoins et ne pas à court ou moyen terme effectuer des travaux de raccordement qui risqueraient de détériorer les trottoirs ou la voirie. Le coût de ces travaux s'élève à 6 353,86 T.T.C., cinq propriétaires sont concernés.

Le conseil municipal décide de réaliser les travaux d'extension du réseau d'eau potable, sous réserve qu'une convention soit signée avec le propriétaire concerné qui s'engage à prendre en charge lesdits travaux, retient les propositions effectuées par la SAUR, décide de signer une convention de projet urbain partenarial avec chaque propriétaire intéressé et autorise Monsieur le Maire à signer chaque convention et le devis correspondant.

>>> FINANCES

■ 1. Financement du Réseau d'Aide Spécialisé pour les Enfants en Difficultés

Le conseil municipal accorde au RASED, au titre de l'année 2014, une participation communale d'un montant de 65,45 euros.

■ 2. Aménagement de la rue des Templiers dont la Place de la Mairie et de la rue de la Commanderie – plan de financement

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il a été décidé de confier au groupement constitué par la SAS EVEN de PLEURTUIT et l'entreprise ASPO de SERVON-SUR-VILAINE l'aménagement de la rue des Templiers. Le coût de ces travaux s'élève à 150 169,50 euros H.T. soit 180 203,40 euros T.T.C.

Coût de cette opération

- Montant des travaux H.T.	150 169,50 €
----------------------------	--------------

Financement de ce projet

- Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux	30 000,00 €
- Contrat de partenariat Rég. Bretagne/Pays de Dinan	30 000,00 €
- Enveloppe parlementaire	5 000,00 €
- Subvention au titre des amendes de police	20 000,00 €
- Autofinancement / emprunt	65 169,50 €

Total H.T. : 150 169,50 €

Le conseil municipal approuve le plan de financement présenté ci-dessus.

■ 4. Intervention d'un animateur du kiosque pendant les Temps d'Activités Périscolaires

Monsieur le Maire informe que la commune peut bénéficier de l'intervention d'un animateur du kiosque pendant les Temps d'Activités Périscolaires. Le rôle de l'intervenant est de sensibiliser et d'initier les enfants à la musique. Cette prestation sera facturée 20,00 euros par heure par Dinan Communauté.

Le conseil municipal décide de faire appel à Dinan Communauté pour demander la mise à disposition d'un intervenant en éveil musical du kiosque et autorise Monsieur le Maire à signer la convention fixant les modalités de cette mise à disposition.

>>> URBANISME / RESEAUX

■ 1. Mise en place d'un site internet

Le conseil municipal décide de créer un site internet, retient l'offre remise par la société BLEU B de TADEN pour un montant de 2 800,00 euros H.T. soit 3 360,00 euros T.T.C. et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat et le devis correspondant.

Du changement pour l'instruction des autorisations d'urbanisme

La loi ALUR annonce la fin de l'instruction des autorisations d'urbanisme par les services de l'Etat, au 1^{er} juillet 2015. Pour pallier à ce retrait, les maires des 26 communes de Dinan communauté ont décidé de créer un service à l'échelle de l'intercommunalité.

Le maire est compétent pour la signature des autorisations d'urbanisme (**permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme,...**), néanmoins ce sont bien les services de l'Etat (DDTM) qui aujourd'hui, instruisent, pour le compte des communes, les demandes déposées par les citoyens. Face à ce retrait, les communes n'ayant pas les compétences techniques en interne, ni les moyens financiers pour reprendre l'instruction, ont décidé de créer un service communautaire à compter de Janvier 2015.

Composé d'une coordinatrice, d'un instructeur et d'une responsable (Fanny Kerjouan) en charge de conseiller les élus en amont sur leur document d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme), ce service est pris en charge intégralement par Dinan Communauté et ne bénéficiera d'aucune subvention. Il restera

gratuit pour les communes. La commune de Vildé-Guingalan bénéficiera de ce service à partir du 15 avril 2015.

QUELS CHANGEMENTS POUR LE CITOYEN ?

Aucun. Les mairies **sont et restent le lieu de renseignement et de dépôt des demandes d'autorisations**. Le service instruction de Dinan communauté arrive dans un second temps en lien direct avec les mairies.

Si un dossier complexe nécessite une rencontre entre le pétitionnaire et l'instructeur, ce sera suite à une demande de la commune.

POUR MIEUX COMPRENDRE :

EN QUOI CONSISTE L'INSTRUCTION ?

L'instructeur analyse la conformité des dossiers de permis et autorisations diverses avec les règles d'urbanisme inscrites dans le document d'urbanisme de la commune (PLU, POS) ou la jurisprudence et les servitudes qui s'appliquent à la parcelle concernée par le projet. Il consulte, si cela est nécessaire, l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France ainsi que EDF, le service assainissement de Dinan communauté....

Le maire reste décisionnaire et signe l'autorisation d'urbanisme.

Vous trouverez sur le site internet de Dinan communauté, l'ensemble des formulaires CERFA nécessaires au dépôt d'un dossier.

Restauration des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Arguenon

RENCONTRE AVEC LES PROPRIÉTAIRES CONCERNÉS

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lac de Jugon (SMBVLJ) est porteur du programme de restauration des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Arguenon.

A ce titre, une campagne de terrain sera organisée à partir du 1^{er} février 2015.

Elle aura pour objectif de rencontrer les propriétaires et les exploitants agricoles pour proposer des mesures de protection afin d'atteindre les objectifs de bon état écologique fixés pour nos cours d'eau (déstabilisation des berges, abreuvement, passage sur cours d'eau, segmentation, rectification, récréation de frayères... etc.). L'ensemble de ses opérations font l'objet d'une déclaration d'intérêt général et d'une autorisation au titre de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques.

Si vous êtes d'ores et déjà intéressé par cette problématique, vous pouvez contacter Clément POIRIER (02.96.50.62.20) qui est en charge de ce dossier au SMBVLJ.

+ d'infos : <http://www.observatoire-arguenon.fr>



Les jeunes hommes et les jeunes filles **nés en janvier, février ou mars 1999** doivent se faire recenser à la mairie **au cours du mois où ils atteignent l'âge de 16 ans**, soit respectivement **en janvier, février ou mars 2015**.

Recensement militaire

>>> POURQUOI ?

Cette démarche facilite l'inscription sur les listes électorales et déclenche la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

>>> QUAND ?

Tous les Français ont l'obligation de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge des 16 ans et la fin du 3^e mois suivant.

>>> COMMENT ?

Un jeune peut se faire recenser directement à la mairie de son domicile en présentant une pièce d'identité et le livret de famille.

Une fois recensé, le jeune obtient une **attestation de recensement** indispensable pour l'inscription à des concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée par exemple) Environ un an après, il sera convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté où il obtiendra un certificat de participation (celui-ci remplacera l'attestation de recensement).

C'est une démarche obligatoire mais surtout un acte citoyen.

Comité cantonal d'entraide



Le Comité est à votre service et a pour mission une aide, un soutien, un accompagnement à domicile aux personnes leur permettant de vivre selon leurs choix dans les meilleures conditions possibles.

Les différents services proposés :

- L'aide aux personnes âgées ou handicapées (le service fonctionne 7jours/7)
- L'aide aux familles (ménage, repassage...)
- La garde d'enfants
- Le portage de repas (il fonctionne 7 jours sur 7 en liaison chaude, livraison le midi d'un repas complet)
- La téléalarme (le système de téléassistance se compose de 2 parties, un transmetteur et un médaillon ou bracelet étanche. Le transmetteur se branche sur votre prise téléphone et sur une prise secteur)
Ce service permet de converser sans avoir à décrocher le téléphone et d'assurer ainsi une sécurité des personnes à leur domicile.
- La boîte à clés (est l'endroit le plus sûr pour ranger et partager vos doubles de clés avec votre entourage. Définissez votre propre combinaison, code à 4 chiffres)

Pour tous renseignements, contactez-nous
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h
4, rue des Rouairies, BP 10 - 22980 PLELAN-LE-PETIT
Tél : 02.96.27.67.50 - Fax : 02.96.27.09.99
cce.plelanlepetit@wanadoo.fr

Le groupe des Liseurs de Maison à Vildé-Guingalan

Dans le cadre des découvertes des différentes communes du Pays de Dinan, la commission Patrimoine du Conseil de Développement du Pays de Dinan organise des visites mensuelles gratuites avec le groupe des « Liseurs de Maison », les dimanches après-midi à partir de 14h30. Les visites sont gratuites et commentées par M. Yves CASTEL.

Ces visites ont pour objectif de répondre à la curiosité des habitants sur le patrimoine qui les entoure en leur donnant des clés élémentaires de lecture. Il s'agit donc de les « mettre en appétit de savoir ».

**Venez participer à la visite de la commune le 19 avril 2015
à 14 heures 30 devant l'église de Vildé-Guingalan !**

Détecteur de fumée, tout le monde est concerné !

La loi n° 2010-238 du 9 mars 2010 rend obligatoire l'installation d'un détecteur avertisseur autonome de fumée dans tous les logements.



Vous devez vous conformer à cette obligation avant le 8 mars 2015. L'installation d'un détecteur de fumée doit permettre de détecter les fumées émises dès le début d'un incendie et d'émettre immédiatement un signal sonore suffisant pour permettre de réveiller toute personne présente.

Le détecteur de fumée doit être muni du marquage CE et être conforme à la norme européenne harmonisée NF EN 14604. Les détecteurs utilisant l'ionisation sont interdits, car ils sont radioactifs.

À noter qu'il existe des détecteurs spécialement adaptés aux personnes sourdes fonctionnant grâce à un signal lumineux ou vibrant.

Le détecteur doit être fourni et installé par le propriétaire du logement, que celui-ci occupe son logement ou le mette en location, d'ici le 8 mars 2015. Il doit être installé de préférence dans la circulation ou dégagement desservant les chambres. Il doit être fixé solidement en partie supérieure, à proximité du point le plus haut et à distance des autres parois ainsi que des sources de vapeur. À partir du 8 mars 2015, la vérification de présence et du bon fonctionnement du détecteur sera faite au moment de la mise en location du logement lors de l'état des lieux d'entrée. L'obligation d'entretien et de remplacement du détecteur appartient à l'occupant du logement. Ainsi, dans un logement loué, le locataire doit veiller en cours de bail au bon fonctionnement du détecteur en vérifiant et en remplaçant les piles ou le détecteur (en cas de défaillance). Le locataire ou le propriétaire qui occupe son logement doit notifier l'installation du détecteur par la remise d'une attestation à l'assureur avec lequel il a conclu un contrat garantissant les dommages d'incendie.

Apprentissage de la conduite dès 15 ans !



Conformément au décret n°2014-1295 du 31/10/2014 : l'âge minimal pour apprendre à conduire un véhicule moteur sur une voie ouverte à la circulation publique en vue de l'obtention du permis de conduire, est désormais fixé à 15 ans dans le cadre de la conduite accompagnée, l'apprentissage dit anticipé de la conduite (art.R.211-3 du code la route).

À voter !



Les élections départementales (ex-cantonales) auront lieu le dimanche 22 mars 2015 pour le premier tour et le dimanche 29 mars 2015 pour le second tour. Les élections régionales auront lieu au mois de décembre 2015 afin de tenir compte de la réforme territoriale en cours. Les dates précises des régionales seront fixées prochainement.

État civil

NAISSANCES

Le 01/10/2014	Ethan AGNAN	1, impasse des Jardins de Coavou
Le 14/10/2014	Rose DAULY TROTIN	10 route de Dinan
Le 26/10/2014	Leena MEDAR	28 rue du Pont des Vignes
Le 21/11/2014	Louka BOUHER	14 A route de Guyac
Le 03/12/2014	Maryne HAMON	6 B route de Guyac

DECES

Le 26/12/2014	JAN Marie épouse JUHEL	2, impasse de la Mairie
Le 13/12/2014	ROUILLE Denise épouse LEROY	

Urbanisme

DEMANDE DE DÉCLARATIONS PRÉALABLES

Date	Demandeur	Adresse des travaux	Objet
16/10/2014	CHAHEN Régis	Vaucouleurs	Création d'un auvent
24/10/2014	ESCOPI Marcel	31 rue des Templiers	Pose d'un abri de jardin et d'une clôture
07/11/2014	TRONEL Jean-Claude	1 Les Molières	Pose de panneaux solaires
08/11/2014	GICQUEL Yvon	18 résidences des Hortensias	Construction d'une véranda
08/11/2014	COUPELLIER William	8 rue des Clossets	Pose d'une clôture
14/11/2014	SOHIER Marcel	41 Boculé	Pose d'un abri de jardin
14/11/2014	MORICET Stéphane	16 route de Dinan	Pose d'une clôture
17/11/2014	RUELLAN Claude	4 rue des Clossets	Remplacement des fenêtres

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Date	Demandeur	Adresse des travaux	Objet
19/11/2014	SA KERMENE	Vaucouleurs	Extension bâtiment
19/11/2014	POULAIN Emmanuel LERIN Stéphanie	Rue du Pont des Vignes	Construction d'une maison d'habitation
21/11/2014	EARL JUHEL	Le Tracin	Extension bâtiment

Informations communales

Appel aux bénévoles pour le nettoyage de l'église

Un appel est lancé à toutes les bonnes volontés pour la réalisation du nettoyage de l'église qui se déroulera le **mercredi 25 mars 2015 à 14 heures !**

Vous pouvez signaler votre présence au secrétariat de Mairie au 02 96 27 61 57.

Bruits de voisinage Nuisances sonores

Selon l'article R 1334-31 du Code de la Santé publique, « aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité ».

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 19 h 30;
- les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h;
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.



La cérémonie des vœux

Monsieur le Maire, en présence des membres du conseil municipal et de Madame GUILCHER, conseillère générale, a présenté ses vœux aux vildéens.

Tous les nouveau-nés ont été invités personnellement à assister à la cérémonie des vœux. Dès le début de la cérémonie, Monsieur le Maire a salué les deux nouveau-nés présents, Rose et Gabriel, à qui il a remis un petit cadeau de la part de la municipalité.

VILDÉ-GUINGALAN compte aujourd'hui 1 263 habitants. En 2014, il y a eu dix-sept naissances, huit décès, trois mariages et six permis de construire, dont quatre pour de nouvelles habitations. Après avoir effectué le bilan de l'année, Monsieur le Maire a annoncé les prévisions pour 2015 : la deuxième tranche de l'aménagement du bourg, la sécurisation des routes, l'aménagement du terrain de tennis, l'étude pour la mise en place d'un ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement), une station d'épuration (DINAN COMMUNAUTÉ), des travaux dans l'église et la mise en place d'un site internet pour la commune.

**Monsieur le Maire, le conseil municipal
et le personnel communal vous présentent
leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année.**



La commémoration du 11 novembre avec la participation des enfants



Le centième anniversaire du début de la guerre 1914-1918 a été célébré par le Maire en présence du conseil municipal et des vildéens. Madame Mireille LATTE, membre de la chorale de PLÉLAN-LE-PETIT, a appris La Marseillaise aux enfants pendant les Temps d'Activités Périscolaires. Ces derniers sont venus participer à la cérémonie du 11 novembre pour chanter l'hymne national.

Le repas des aînés a été apprécié



Le 11 novembre les membres du conseil municipal et du CCAS ont accueilli les aînés de la commune de plus de 65 ans. Nous nous sommes retrouvés autour d'un repas préparé par le RESTAURANT DE CAMPAGNE de VILDE. Une journée conviviale et formidable où les doyens présents à l'assemblée ont été mis à l'honneur.

Urbanisme

TRAVAUX DE VOIRIE

- Récupération des eaux pluviales au village des Noël's et continuité d'aménagement des bas-côtés (rue de la Vallée) par l'entreprise Guillemot de Broons.
- Débouchage des entrées de ponts (par le personnel communal).
- Curage des fossés par l'entreprise Samson de Trévron. D'autres curages de fossés sont prévus au cours de l'année 2015.
- Aménagement d'un regard d'eaux pluviales, rue des Portes. Un revêtement bicouche sur cette voie est prévu au cours du 2^e trimestre 2015 dès que la température sera favorable.



DÉPOSE DE LIGNE BASSE TENSION

Une demande avait été déposée début septembre 2013 au Syndicat Départemental d'Énergie (SDE), lequel avait donné une suite favorable, vue la dangerosité (arc électrique avec le matériel agricole). Actuellement, l'entreprise ERS effectue l'enfouissement du réseau basse tension entre les villages des Champs Gicquel et Vaucouleurs. La ligne aérienne (4 fils dénudés) entre la Féralais et Vaucouleurs sera supprimée. Le coût est pris en charge par le SDE.



AMÉNAGEMENT DU BOURG (2ÈME TRANCHE)

- Le changement de la canalisation centrale d'eau potable est terminé. Il reste la pose des antennes et des compteurs pour les riverains.
- L'effacement des réseaux (basse tension + téléphone) est en cours.
- La voirie ainsi que la pose des bordures de trottoir aura lieu courant mars par les entreprises Aspo et Even.



Réunion des jeunes

La commission communale cohésion sociale, solidarité et citoyenneté a invité tous les jeunes vildéens, de 8 à 18 ans, le vendredi 23 janvier 2015 à la Maison du Temps Libre pour les écouter et pouvoir répondre à leurs attentes.

Seulement une vingtaine de jeunes se sont déplacés. Quelques idées se sont dégagées : des sorties au cinéma ou à la piscine, des sorties vélo pendant les vacances scolaires, des tournois de football, de basket et de handball organisés sous forme de championnat au terrain multisports.

Mais aussi un foyer des jeunes, un lieu où les jeunes pourraient se rencontrer et échanger.

Deux boîtes à idées sont mises à la disposition des enfants et des parents, une à l'école primaire et l'autre dans le hall de la mairie.

**Alors à vos crayons et papiers,
Exprimer vos idées,
Dans les boîtes à idées,
Vous avez, jusqu'au 23 février.**

Départ de Virginie, factrice à Vildé-Guingalan depuis 7 ans ...

Par l'intermédiaire de notre bulletin communal VIRGINIE, factrice depuis sept ans sur la commune, tient à remercier les vildéens pour leur accueil et présente tous ses vœux pour 2015.

La commune tient également à remercier VIRGINIE pour ses compétences et sa bonne humeur en lui souhaitant de réussir dans sa nouvelle fonction.



Du côté de l'Habitat : des nouveautés !



AMÉLIORATION DE L'HABITAT PRIVÉ

Vous souhaitez améliorer votre logement pour lutter contre des charges de chauffage trop lourdes, ou par rapport à une situation de handicap ou de perte de mobilité ? Dinan Communauté, l'Anah, le programme Habiter Mieux, poursuivent leur engagement auprès des propriétaires qui souhaitent améliorer ou réhabiliter leur logement, pour une durée prévisionnelle de 5 ans !

LES AIDES COMPRENENT LES AIDES DE L'ANAH ET DE DINAN COMMUNAUTÉ, POUR :

- Améliorer votre résidence principale, en tant que propriétaire occupant : réhabilitation lourde d'un logement en très mauvais état, dégradé, indigne ou insalubre; travaux d'adaptation au handicap ou à la perte d'autonomie; travaux permettant des économies d'énergie, afin de réduire les factures;
- Louer un logement dont vous êtes propriétaire;
- Les travaux dans les parties communes des copropriétés.

Pour les propriétaires occupants, les aides sont attribuées, sous conditions de ressources et de nature de travaux. Pour les propriétaires qui souhaitent louer un logement rénové avec ces aides, la contrepartie réside dans la signature d'une convention à loyer maîtrisé, qui fixe notamment des engagements sur le niveau de loyer, et les ressources des futurs locataires.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Le logement doit avoir plus de 15 ans, être occupé à titre de résidence principale. Les travaux ne doivent surtout pas être commencés avant le dépôt du dossier de demande de subventions, et ils doivent être réalisés par des professionnels. Les mesures d'accompagnement : les Bureaux d'Études Cité Métrie-CDHAT ont été retenus pour apporter tous les conseils et accompagnements aux propriétaires. Il s'agit d'une assistance complète à trois niveaux :

1. Un niveau d'information sur l'ensemble des aides possibles, en fonction de votre projet,
2. Un accompagnement des propriétaires qui sont éligibles à cette action d'amélioration de l'habitat par la réalisation d'études de faisabilité, accompagnement dans la définition du projet, estimations des coûts de travaux, étude des aides possibles, complémentaires à celles de l'Anah et de

Dinan Communauté afin d'établir un plan de financement prévisionnel;

3. Le montage de vos dossiers de demandes de subventions (Anah, Dinan Communauté, Caisses de retraite...) et en assurer le suivi.

VOUS POUVEZ VENIR AUX PERMANENCES SUIVANTES :

Au siège de Dinan Communauté, 34, rue Bertrand Robidou à Dinan :
Le 2nd jeudi de chaque mois, de 14 h à 17 h; Le 4^e jeudi de chaque mois, de 9h à 12h;

Au siège de l'ancienne Communauté de Communes du Pays d'Évran, 6, Place Jean Perrin à Évran : Le 3^e jeudi de chaque mois, de 9h à 12h.

VOUS NE POUVEZ PAS VOUS DÉPLACER ?

Contactez nos opérateurs au 02.99.28.46.50, ou par mail : bretagne@cdhat.fr ou opah.dinan.communaute@citemetrie.fr.

POUR LE MONTAGE DES DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTIONS

Vous allez devoir faire établir des devis. Pour tout devis au-delà de 3 000 €, il est exigé la production d'un second devis, ceci afin que vous puissiez comparer les offres des professionnels quant à votre projet. L'objectif de cette action est de financer les travaux les plus efficaces possibles, tant à court terme qu'à moyen terme. En outre, ces aides soutiennent, indirectement, nos artisans et professionnels du bâtiment locaux !

Vous êtes jeune ménage, vous souhaitez accéder à la propriété? Votre budget est contraint et vous incite à vous tourner pour acheter un logement dans le parc ancien ? Il y a des travaux ?

L'achat dans l'ancien avec travaux peut se révéler périlleux. Des mauvaises surprises peuvent compromettre la réalisation effective du projet, et les conditions de vie des accédants à la propriété par ce biais. Conscients des conséquences d'un achat qui peut virer au cauchemar, Dinan Communauté, l'ADIL et le CAUE des Côtes d'Armor s'associent pour lancer une expérimentation destinée à vous accompagner dans votre projet. Cinq ménages vont pouvoir bénéficier, à titre expérimental, de cet accompagnement personnalisé, pour permettre à ces ménages d'avoir une vision réaliste et objective du bien qu'ils projettent d'acquérir, tant dans la dimension financière que dans la dimension de l'étendue et de la nature des travaux à réaliser.

VOUS ÊTES INTÉRESSÉS PAR CETTE EXPÉRIMENTATION ?

Rapprochez-vous de nous :

- **Dinan Communauté** – Service Habitat – Stéphanie RAHAIN
Tél. 02.96.87.72.71 ou mail : habitat@dinancommunaute.fr.
- **ADIL** : soit lors des permanences les 2nd et 4^e jeudi de chaque mois, de 9h à 12h, au Centre Social de Dinan, 5bis, rue Gambetta à Dinan soit par téléphone : 02.96.61.50.46. ou par le biais du formulaire de contact sur le site www.adil22.org.
- **CAUE** : soit lors des permanences tous les vendredis de 9h à 12h et de 14h à 16h, dans les locaux de l'Unité Territoriale de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (ex-DDE), Promenade de la Fontaine des Eaux à Dinan, soit par téléphone au 02.96.61.51.97 ou par mail : caue22@wanadoo.fr

Affaires scolaires et périscolaires

Le groupe scolaire 1, 2, 3 Soleil compte 155 élèves répartis en six classes. Trois nouveautés lors de cette rentrée :

- la fin du RPI avec Plélan Le Petit,
- la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, les TAP (Temps Activités Périscolaires)
- l'école le mercredi matin.

L'ORGANISATION DU MERCREDI

Comme les autres jours de la semaine, l'accueil périscolaire est ouvert le mercredi matin de 7 heures à 9 heures afin d'accueillir les enfants. Après l'école, une garderie a été mise en place jusqu'à 12 heures 30 afin de laisser le temps aux parents de venir chercher leurs enfants. Pour les enfants inscrits à l'accueil de loisirs de PLÉLAN-LE-PETIT, la commune de VILDÉ-GUINGALAN propose aux familles un service de transport vers cet accueil. Les enfants y déjeunent avant de participer aux différentes animations. Les parents récupèrent leurs enfants le soir à PLÉLAN-LE-PETIT.

LES SORTIES SCOLAIRES

Durant le premier trimestre, les enfants ont participé à diverses sorties scolaires dont une sortie à la plage et la visite d'un zoo.



LES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES APPRÉCIÉS PAR LES ENFANTS

Le 19 décembre 2014, après l'école, les familles ont été invitées à découvrir les œuvres réalisées par les enfants de la maternelle et du primaire pendant les Temps d'Activités Périscolaires. Plusieurs thèmes ont été abordés comme les systèmes solaires, les mains en relief, les prénoms collés en désordre et les fresques en noir et blanc et sur la savane.



NOËL À L'ÉCOLE

« Christmas Party » à l'accueil périscolaire !

Le mardi 16 décembre dernier, une fête pour Noël a été organisée par toute l'équipe de l'accueil périscolaire (Sophie SALMON, Sandrine HERNIO, Christine CAVAN, Nicole RUELLAN, Annie HESRY, Thérèse LEFORT et Marie Claude SPILMONT). Les 45 enfants présents ont accueilli le Père-Noël chargé de cadeaux. Ils ont ensuite pris le goûter avant de danser tous ensemble pour fêter Noël.



SPECTACLE DE NOËL

Pour la première fois, suite à la scission du Regroupement Pédagogique Intercommunal, les 155 enfants de l'école ont assisté au spectacle de Noël à la Maison du Temps Libre de VILDÉ-GUINGALAN. C'est la compagnie Vent du Large qui a animé l'après-midi du jeudi 18 décembre 2014.

L'histoire du Petit Chaperon Rouge revisitée sous forme de théâtre de marionnettes a été contée à des enfants attentifs et participatifs par Monsieur MARIO et Mademoiselle LISA. La fin du spectacle a vu l'arrivée du Père-Noël qui a distribué des friandises à tous, mi curieux, mi impressionnés.



REPAS DE NOËL

Un repas de Noël a également été servi aux enfants le dernier jour avant les vacances de Noël.

Arts et culture

Art et culture est une association qui comprend plusieurs branches.

La gym se déroule le mercredi à 19 heures et à 20 heures à la Maison du temps libre avec notre professeur MICKAEL

Les danses bretonnes le jeudi à 17 h 30 à la Maison du temps libre accompagnées par nos musiciens JEAN et MARCEL, conseillées par CLAUDINE et PATRICK.

Pour le scrabble, nous avons émigré à la maison des associations le jeudi 14 h 30.

Tout va bien pour nous et vous pouvez nous rejoindre pour chacune de ces manifestations.

L'association organise une exposition d'art et culture une fois par an.



L'amicale laïque

L'amicale laïque souhaite à tous les habitants de la commune ainsi qu'aux parents et enseignants de l'École Publique 1,2,3 Soleil, une belle année 2015.

En cette nouvelle année, l'amicale a organisé un grand loto, animé par Jean-Jacques à la salle du Clos Gastel de Léhon le dimanche 25 janvier dernier. Le traditionnel poulet à la portugaise (plat à emporter accompagné d'un gratin dauphinois et d'un dessert) sera proposé le samedi 14 mars : des bons de commande seront distribués dans les boîtes aux lettres de la commune et dans les cahiers des écoliers.

Espérant vous compter au nombre de nos participants, bien cordialement.

Les membres de l'Amicale laïque

Agenda des événements

Samedi 14 mars : Poulet Portugaise (Amicale laïque)

Samedi 28 mars : Théâtre (Comité des fêtes)
«Thé à la menthe ou t'es citron»

Dimanche 12 avril : Randonnée du pays de PLELAN

Samedi 25 avril : Repas à emporter (Poulet Grillé) ASC FOOT

Dimanche 26 avril : Marché aux plantes (Comité des fêtes)

Dimanche 14 juin : Kermesse (Amicale laïque)

Samedi 27 juin : Foulées (Autour d'Emeric et Anthony)



Cyclo Club Vildéen

C'est reparti pour une nouvelle saison au Cyclo Club Vildéen. Après l'assemblée générale de novembre, nous sommes 27 licenciés à parcourir les routes de la région courant 2015, avec des sorties le dimanche matin allant de cinquante à cent kilomètres.

Nous allons renouveler l'idée d'une soirée crêpes en fin d'hiver!

Nous apprécions d'avoir au sein du club Sylvain NICOLAS, le vainqueur du Championnat Régional FSGT (fédération sportive et gymnique du travail) de cyclocross en première catégorie en plus de ses nombreuses victoires en cours de saison. Jean-Charles NICOLAS se classe dans les cinq premiers.

Au championnat de France à l'américaine, samedi 17 janvier à VILLERS CHATEL dans le PAS DE CALAIS, Jean-Charles termine 2^e avec son co-équipier Alain LEMAITRE du club de LAMBALLE. Le lendemain au cyclocross individuel, Jean-Charles termine 7^e, son petit fils Kenzo en benjamin termine 5^e.



Le comité des fêtes

Le comité des fêtes organise une soirée théâtre le Samedi 28 mars à 20h30 à la Maison du temps libre.

«**THE A LA MENTHE OU T'ES CITRON**», une comédie en 2 actes de Danielle et Patrick HAUDECOEUR sera jouée par la troupe «**LES TRETAUX PLELANAIS**».

Tarifs : 6 Euros Gratuits pour les - de 12 ans.

Randonneurs Pays de Plélan

L'association des randonneurs vous proposent des sorties du dimanche après-midi gratuites et accessibles à tous. Rendez-vous à 14h30 à la salle polyvalente de chaque commune.

Dates à retenir :

Le 01 février à SAINT MELOIR DES BOIS

Le 01 mars à LA LANDEC

Le 12 avril à VILDE GUINGALAN

Le 03 mai à SAINT MAUDEZ

La société de chasse

La société de chasse a organisé son repas annuel «plats à emporter chevreuil» le samedi 11 octobre 2014 qui a remporté un franc succès. Les chasseurs remercient toutes les personnes qui ont participé à cette manifestation.

Le Président, LAME Thierry

Association «Autour d'Emeric et d'Anthony»

L'association «AUTOUR D'EMERIC ET D'ANTHONY » a le plaisir de mettre à l'honneur Florian MORIN, jeune vildéen de 19 ans, qui a obtenu le 25 octobre 2014 la 1ère place en catégorie Junior au Challenge Crédit Agricole du Pays de DINAN. Ce challenge regroupe 14 courses pédestres organisées dans les communes aux alentours de DINAN, dont les Foulées d'Emeric et Anthony à VILDE-GUINGALAN.



D'autre part, afin de promouvoir les prochaines Foulées d'Emeric et Anthony qui auront lieu le 27 JUIN 2015, l'association a accueilli le club RANCE JOGGING le 21 décembre 2014 dans le cadre de leur entraînement dominical. Dès 9h30, une centaine de coureurs



Le club de l'amitié

Le repas de fin d'année a eu lieu le 13 décembre au restaurant de campagne dans une ambiance conviviale.

Le 1 avril nous irons à RENNES voir «HOLLIDAYS ON ICE»

Le club se réunit 2 fois par mois le vendredi à 14 heures salle des associations.

La section ART FLORAL se réunit le dernier mardi du mois à 14 h30.



et marcheurs nordiques s'est élancée sur 2 circuits de 14,500 kms et 17,800 kms préparés par Stéphane MERDRIGNAC. Cette sortie sportive s'est achevée par un ravitaillement bien mérité à la Maison des Associations !

Les membres du Bureau présentent leurs meilleurs vœux à tous les vildéens pour l'année 2015 et les invitent d'ores et déjà à soutenir l'association le 27 JUIN 2015 en venant courir, marcher, profiter des animations, toujours dans le même but humanitaire : redonner le sourire aux enfants hospitalisés !





Rance Poker Club

Votre association de poker Ludique et sans argent, près de chez vous !

Développement du POKER No Limit Texas Hold'em (NLTH) de niveau amateur, avec respect des valeurs de convivialité, tolérance, honnêteté, pédagogie, responsabilisation des personnes et prévention contre l'addiction et l'isolement (selon la législation en vigueur et en relation avec la police des jeux). Notre association loi 1901 a été créée en juin 2012 et le siège social est à l'adresse du Président (6, résidence des Lilas 22980 Vildé-Guingalan). Président : Xavier Cabuy, trésorier : Fabien Lengronne et secrétaire : Sébastien Vingtier.

Tous les niveaux de joueurs sont acceptés, chaque nouveau visiteur a droit à DEUX parties gratuites avant d'adhérer ou non, et les parties se déroulent à La Maison des Associations de la commune tous les LUNDIS à partir de 20h00.

ATTENTION : l'accès de la salle (rue de l'école) est interdite aux moins de 18 ans et aucun enjeu d'argent est autorisé.

Comme en 2014, il y aura beaucoup de championnats successifs et de nouveautés en 2015, sous forme de tournois récompensés par de nombreux lots (bons d'achat, tickets d'entrée pour tournois en casino, cotisations futures gratuites). Le budget global des lots redistribués en 2015 atteindra les 2000 € !!!

Le Président précise bien : "Aucun lot en argent liquide ou par chèque ne sera redistribué directement aux adhérents gagnants; notre club associatif respecte scrupuleusement la loi afin de valoriser une saine et belle image du poker moderne".

ÇA VOUS TENTE D'APPRENDRE, D'ESSAYER, OU MÊME DE VOUS AMÉLIORER ?

Alors venez jouer un Lundi soir et rejoindre une ambiance vraiment sympa et chaleureuse, avec tout de même une réelle probabilité de 2 chances sur 3, de gagner un lot !!!

N'HÉSITEZ PAS À VENIR VOIR OU ESSAYER, C'EST GRATUIT !!!

Renseignements : 06 50 58 80 60 ou xavier.cabuy@orange.fr.
Page Facebook : <https://www.facebook.com/RancePokerClub>

A.S.C. Vildé seniors

L'ASC VILDE vous présente tous ses vœux pour l'année 2015.

Nous vous remercions de votre participation au couscous, que ce soit avec les repas sur place pour certains et à emporter pour d'autres. Lors de ce repas Claude NOGUES notre secrétaire a été décoré par le District des Côtes d'Armor du football pour ses années de bénévolat au club. Toutes les personnes présentes ont été émues par cette décoration.

Nous vous informons que nous organisons un poulet grillé le 25 avril avec vente à emporter.



École de Foot

La composition du bureau a été effectuée en début de saison :

Présidents : Laurent LEMBOURG (ASC VILDE)
Georges VANUXEM (PLELAN-LE-PETIT)
Vice présidents : Claude Ruellan (ASC VILDE)
Patrick TREUST (PLELAN-LE-PETIT)
Trésorier : Michel BALAN (PLELAN-LE-PETIT)
Membres du bureau : Anthony NEVOT, Bertrand OLLIVRIN,
Thierry BOURMAULT, Fabrice RIVALLAN,
Jérémy GICQUEL, Patrice BOUVIER,
Patrick TREUST

Notre groupement jeunes Plélan-Vildé se compose de :

4 équipes U6-U7 encadrées par Georges Vanuxem, René Haquin, Louis Aubry

3 équipes U8-U9 encadrées par Claude Ruellan, Christophe Pierret, Gaëtan Gélard

2 équipes U10-U11 encadrées par Laurent Lembourg

1 équipe U11 élite encadrée par Ronald Pierre

2 équipes foot à 8 de District U12-U13 niv 1 et niv 2 encadrées par Didier Lorre, Didier Belot, Eric Cocheril

1 équipe U14-U15 montée en D2 encadrée par Fabrice Rivallan, Patrice Bouvier

1 équipe U16-U17-U18 en D1 encadrée par Jérémy Gicquel, Patrick Treust, Patrick Lamé

MANIFESTATIONS DU GROUPEMENT JEUNES PLÉLAN-VILDÉ POUR L'ANNÉE 2014-2015

Goûter de Noël le samedi 17 janvier 2015 à 17h30 à la salle des fêtes de VILDE-GUINGALAN.

Participation du tournoi en salle à PLELAN-LE-PETIT à partir du 10 février 2015.

MANIFESTATION 2015 DE L'ASC VILDE

Reconduite pour la 9^e édition : Tournoi en herbe « Autour d'Emeric et d'Anthony » le lundi 06 avril 2015.

Numéros utiles de la section « école de foot » pour tout renseignement (inscription des jeunes et bénévoles)
Responsable : Laurent LEMBOURG (tél : 02.96.82.13.34)



En ce qui concerne les résultats sportifs, l'équipe A termine la moitié de saison Champion d'automne et l'équipe B, après une spirale un peu dangereuse, a trouvé des ressources pour gagner ces 2 derniers matchs, aidée par leur nouveau coach Mehdi. Nous comptons sur nos deux équipes pour faire une deuxième partie de saison au top. Nous regrettons que le hasard du championnat et les matchs remis pour raison d'intempérie nous ont privé de match à domicile depuis début décembre.

Dès le 1^{er} février vous allez pouvoir retrouver vos équipes fétiches à VILDE.

Nous comptons sur vous.

ENTREE GRATUITE.



INFORMATIONS PRATIQUES - NUMÉROS UTILES

ÉCOLE - Groupes scolaire «1, 2, 3 soleil»

Primaire : 02 96 27 09 05
Maternelle : 02 96 27 02 13
Cantine scolaire : 02 96 82 16 61
Garderie : 02 96 27 02 13

SANTÉ

Maison médicale : 02 96 27 01 09 ou 02 96 27 01 79
Pharmacies :
KILIC (PLÉLAN-LE-PETIT) : 02 96 27 62 73
COBIGO-YZANIG (TRÉLIVAN) : 02 96 85 05 33
Hôpital René PLÉVEN : 02 96 85 72 85
Polyclinique du Pays de Rance : 02 96 85 85 85
Centre anti-poison : 01 40 05 48 48

SOCIAL

SOS Enfance maltraitée : 119
Maison du Département : 02 96 85 81 60
Drogue - Tabac - Alcool Infos : 113 ou 0 800 23 13 13
Solitud'Ecoute : 0 800 47 47 88

COMMUNAUTÉ

Dinan Communauté (accueil) : 02 96 87 14 14
Déchetterie des Landes Fleuries (QUÉVERT) :
02 96 87 51 37

ÉNERGIES

EDF : Dépannage électricité : 0 810 333 122
Dépannage gaz : 0 810 433 022

POMPIERS : 18
GENDARMERIE : 17
URGENCES SAMU : 15
APPEL URGENCES : 112